

Pays de la Loire, Sarthe
Courdemanche

Brives : présentation de l'écart

Références du dossier

Numéro de dossier : IA72059774
Date de l'enquête initiale : 2025
Date(s) de rédaction : 2026
Cadre de l'étude : inventaire topographique Forêt de Bercé
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : écart

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :
Références cadastrales :

Historique

Du fait de sa position stratégique à la confluence de l'Étangsort et de la Veuve, le site de Brives constitue vraisemblablement un point de passage important depuis l'Antiquité, à la fois comme frontière et comme carrefour.

Sur la base de cette occupation ancienne, l'écart s'est ensuite structuré en tant que siège d'un fief avec métairie et dépendances, mentionné depuis au moins le XVI^e siècle comme faisant partie des possessions des seigneurs de Loudon (paroisse de Parigné-l'Évêque), vassaux des seigneurs de Lucé. En 1723, les fiefs de Chantemerle (Chantemêle), la Riboulière, la Pionnière, la métairie d'Assé (Asse ?), le Fresne, ainsi que le moulin à blé au bas du bourg de Courdemanche dépendent tous du fief de Brives, le plus important de la paroisse après celui de Vaux. Le fief de Brives et ses dépendances sont ensuite acquis en 1761 par Claude François, comte de Murat et marquis de Montfort qui le conserve jusqu'à la Révolution. Plusieurs maisons et fermes, principalement situées dans la partie nord de l'écart, datent de cette période, notamment les numéros 7 et 15 (maisons à étage carré), le numéro 7 portant la date de 1791.

Au XIX^e siècle, l'écart de Brives demeure un carrefour important entre les communes alentour. En 1884, il accueille une halte de la ligne de tramway reliant Le Grand-Lucé à La Chartre-sur-le-Loir, ce qui y favorise l'implantation de petits commerces et le développement de l'écart avec la construction de nouvelles maisons, notamment caractérisées par des encadrements et décors en ciment rustiqué (première moitié du XX^e siècle). La ligne cesse d'être exploitée en 1947, l'écart étant cependant aujourd'hui toujours marqué par le passage de la route départementale 304 qui en reprend le tracé.

Période(s) principale(s) : Temps modernes, 19^e siècle, 20^e siècle

Description

Implanté à la confluence de l'Étangsort et de la Veuve, l'écart de Brives présente une structure agglomérée, organisée autour d'un croisement de voies de communications au niveau duquel passe la route départementale 304 reliant Le Grand-Lucé à La Chartre-sur-le-Loir.

En dehors d'une façade construite en pierres de taille calcaires, les bâtiments sont majoritairement construits en moellons enduits. Quatre maisons et/ou anciens commerces (café, hôtel de voyageurs) sont dotés d'un étage carré ; les autres sont en rez-de-chaussée. Plusieurs façades présentent des décors en ciment rustiqué. La plupart des bâtiments est dotée de toits à longs pans ; certains de croupes ; presque tous sont couverts d'ardoises.

Éléments descriptifs

Références documentaires

Bibliographie

- ALOUIS, Victor. **Lucé et ses environs jusqu'au milieu du XIV^e siècle**, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, 1881.
- ALOUIS, Victor. **Les Coësmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé**, 1^{ère} partie : de 1370 à 1508, Mamers, 1884.

Périodiques

- RIFFAUD, Jean-Claude, RENAUD, Jacques. **"Les Tramways de la Sarthe"**, in *Magazine des tramways à vapeur et des secondaires. Revue trimestrielle des amis du rail secondaire et touristique*, n° 29, Pau, 1984.

Illustrations



Vue de l'écart en arrivant par la route depuis La Chartre-sur-le-Loir.
Phot. Jeanne Minier
IVR52_20267200242NUCA



Le carrefour central.
Phot. Jeanne Minier
IVR52_20267200241NUCA



Maisons, 10 et 10B
hameau de Brives.
Phot. Jeanne Minier
IVR52_20267200243NUCA



Maison avec décors de ciment en façade, 4 hameau de Brives.
Phot. Jeanne Minier
IVR52_20267200244NUCA



Maison, 12 hameau de Brives.
Phot. Jeanne Minier
IVR52_20267200269NUCA



Station du Tramway de la Sarthe.
Phot. Jeanne Minier
IVR52_20267200245NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Courdemanche : présentation de la commune (IA72059728) Pays de la Loire, Sarthe, Courdemanche

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Moulin à farine de Brives, actuellement maison (IA72059769) Pays de la Loire, Sarthe, Courdemanche, Brives

Auteur(s) du dossier : Charles Robin

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Pays Vallée du Loir



Vue de l'écart en arrivant par la route depuis La Chartre-sur-le-Loir.

IVR52_20267200242NUCA

Auteur de l'illustration : Jeanne Minier

Date de prise de vue : 2026

(c) Syndicat de Pays de la Vallée du Loir ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Le carrefour central.

IVR52_20267200241NUCA

Auteur de l'illustration : Jeanne Minier

Date de prise de vue : 2026

(c) Syndicat de Pays de la Vallée du Loir ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Maisons, 10 et 10B hameau de Brives.

IVR52_20267200243NUCA

Auteur de l'illustration : Jeanne Minier

Date de prise de vue : 2026

(c) Syndicat de Pays de la Vallée du Loir ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Maison avec décors de ciment en façade, 4 hameau de Brives.

IVR52_20267200244NUCA

Auteur de l'illustration : Jeanne Minier

Date de prise de vue : 2026

(c) Syndicat de Pays de la Vallée du Loir ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Maison, 12 hameau de Brives.

IVR52_20267200269NUCA

Auteur de l'illustration : Jeanne Minier

Date de prise de vue : 2026

(c) Syndicat de Pays de la Vallée du Loir ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Station du Tramway de la Sarthe.

IVR52_20267200245NUCA

Auteur de l'illustration : Jeanne Minier

Date de prise de vue : 2026

(c) Syndicat de Pays de la Vallée du Loir ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation